

Cimetières

Tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement. Ils dépendent de la durée choisie, de la nature et de la superficie de la concession.

Tarifs au 01/01/2023 :

- Concession simple : pour 30 ans : 315 € et pour 50 ans : 588 €
- Concession double : pour 50 ans (durée unique) : 1.078 €
- Columbarium : 618 €
- Cavurne : 1.020 €

Rétrocession de concession

Vous avez sollicité une mise à disposition de concession et pour des raisons diverses (changement d'avis, déménagement...) vous ne souhaitez pas la conserver. Vous pouvez rétrocéder cette concession à la commune.

Pour connaître les conditions, la marche à suivre et les pièces à communiquer veuillez adresser une demande écrite au service Cimetières.

Reprise des concessions à terme

Les concessions de cimetière sont accordées pour **une durée de 30 ou 50 ans**. Lorsque les concessions sont arrivées à terme, les concessionnaires sont avertis à la dernière adresse connue. Un affichage est également réalisé dans le panneau prévu à cet effet dans chaque cimetière, et des panneaux mis en place devant les concessions concernées afin d'informer les familles.

Pour procéder au renouvellement, le concessionnaire ou ses ayant-droits dispose d'un délai de deux ans suivants la date d'échéance de la concession. Passé ce délai, la concession revient à la commune. Pour toute information, veuillez vous adresser au service Cimetières

Consultez la liste des concessions à renouveler au maximum à : date d'échéance en 2023 + 2 ans (avant reprise) - Pour toute information ou renouvellement, merci de vous rapprocher du service cimetières en mairie :

EMPLACEMENT	TITULAIRE	ECHÉANCE	DURÉE	N° DE CONCESSION
CENTRE - 1A - 2 (Columbarium)	ROLLAND Alain	20/01/2023	30 ans	2648
CENTRE - 1B - 1 (Columbarium)	TURLURE	21/05/2023	30 ans	2663
CENTRE - AD2RDT - 88 (Tombe)	LEFEBVRE André	28/01/2023	30 ans	2649
CENTRE - AE1RGT - 57 (Tombe)	VIEZ Patrick	05/06/2023	30 ans	2822
CENTRE - AE1RGT - 58 (Tombe)	MINA René	25/05/2023	30 ans	2676
CENTRE - AE1RGT - 59 (Tombe)	DELAPLACE Albert	20/02/2023	30 ans	1575/2643
CENTRE - AE1RGT - 60 (Tombe)	DERBECOURT Michel	10/02/2023	30 ans	2827
CENTRE - AE1RGT - 65 (Tombe)	DOUAY-PECHON Yvonne	24/07/2023	30 ans	2730
CENTRE - AE1RGT - 68 (Tombe) D	DONJON Ernest	03/11/2023	30 ans	2675
CENTRE - AE1RGT - 69 (Tombe)	WOILLEMAIN Gisèle	22/09/2023	30 ans	2674
CENTRE - AO2RGT - 50 (Tombe)	CARPENTIER Michel	22/02/2023	30 ans	2654
CENTRE - AO2RGT - 63 (Tombe)	VOULOIR Jeanne	05/07/2023	30 ans	2667
CENTRE - AO2RGT - 67 (Tombe)	OUSTLANT Suzanne	27/08/2023	30 ans	2673

Devis type des opérateurs funéraires

La loi n° 2015-177 du 16 février 2015, relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, impose dorénavant aux opérateurs funéraires de déposer des devis-types dans chaque département où ils ont leur siège social ou un établissement secondaire, mais également auprès des communes où ceux-ci sont situés, ainsi qu'auprès de celles de plus de 5000 habitants.

Vous êtes opérateur funéraire et souhaitez déposer un devis-type à la ville de Péronne, merci de prendre contact :

Mairie de Péronne - service Cimetières

Coralie BOCQUET

03 64 63 01 04

c [dot] bocquet@ville-peronne [dot] fr

Pompes Funèbres

- Pompes funèbres Bobeuf : 3, rue d'Athènes - 03 22 84 03 33
- Pompes Funèbres Générales : 17, avenue de l'Europe - 03 22 84 03 36

Fleuristes

- Anne Flor : 3, place du Commandant Louis Daudré - 03 22 84 00 27
- Arte Lys : 48, place du Commandant Louis Daudré - 03 22 84 39 59

À télécharger

[Prestations - Dans nos pensées \(.pdf - 85.35 Ko\)](#)

Le saviez-vous ?

Vous avez des problèmes de mobilité et souhaitez entrer au cimetière avec votre véhicule ? L'accès peut vous être autorisé sous certaines conditions.

- Vous avez plus de 75 ans
- Vous avez moins de 75 ans mais des problèmes de mobilité avérés

Il vous suffit de compléter le formulaire ci-dessous ou de télécharger le document dans la rubrique "À télécharger" et de le retourner avec les pièces justificatives indiquées sur le dossier, le cas échéant. Un courrier vous sera alors adressé pour vous permettre de venir retirer la clé et la redéposer après votre visite, à l'accueil de la mairie.

ATTENTION ! L'accès avec véhicule ne sera pas possible les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Champs obligatoires

- ▶ Personne effectuant la demande
- ▶ Nom du bénéficiaire si différent de la personne effectuant la demande
- ▶ Concession donnant lieu à la visite
- ▶ Justificatifs demandés

Envoyer le
formulaire

Les informations recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires à la gestion de votre demande par notre Structure qui est responsable du traitement de vos données personnelles collectées. Vos données personnelles reçues sont conservées par notre Structure pendant toute la durée nécessaire au traitement de votre demande ou bien pour une durée de 3 mois maximum à compter du dernier contact. Dans la limite de leurs attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données les services et représentants de notre Structure en charge des réponses aux demandes émises via ce formulaire. Aucun transfert de vos données hors de l'Union européenne n'est réalisé. Les données collectées par la Ville de PERONNE sont utilisées exclusivement pour sa communication, son fonctionnement interne, par ses services destinés aux usagers et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans accord, et sont dans la plupart des cas rendues obligatoires pour le bon traitement des dossiers.

Dans le cadre de la conformité au règlement général Européen sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018 sur le traitement des données à caractère personnel, la Ville de PERONNE met à votre disposition cette adresse mail [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr) pour toutes questions relatives à la collecte, au traitement, à la rectification, à la suppression et au stockage de vos données. Vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation de vos données, ou bien vous opposer à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de notre structure :

- Par voie électronique à l'adresse : [rgpd@ville-peronne \[dot\] fr](mailto:rgpd@ville-peronne.fr);
- Par voie postale à l'attention du Délégué à la Protection des Données et à l'adresse suivante :
Place Louis Daudré, 80200 Péronne.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.